CIMETIERE

Depuis la nuit des temps, l'humain ritualise la mort. On retrouve cercueils, fosses communes, incinérations dès le Néolithique. La mort est une question de vivants et nos cimetières évoluent avec eux.

En 2009 débutait un plan d'actions pour mettre notre cimetière en harmonie avec la réglementation. Columbarium, jardin du souvenir venaient compléter les possibles choix offerts à la population. En même temps, un programme visant la reprise des tombes abandonnées était lancé, matérialisé par un premier procès verbal constatant cet état d'abandon.
En 2010, la municipalité communiquait par tous les moyens à sa disposition pour tenter de contacter les familles de celles-ci. Affichage en mairie et au cimetière, publication, renseignements auprès de la population, panonceaux sur les tombes concernées…
En 2013, sur les 57 emplacements, un seul avait fait l'objet d'une réponse de la famille. Ce qui a conforté l'équipe municipale dans sa prise de décision. La procédure a donc continué jusqu'au second procès verbal.

En 2021, les nouveaux conseillers ont trouvé urgent de se conformer aux règlementations en vigueur et de les appliquer. Pour ce, nous avons et allons agir par étapes.

¤ La première fut d'établir un plan du cimetière qui corresponde à la géométrie réelle du lieu, de posséder une liste nominative des défunts la plus complète possible, de rechercher le numérotage des emplacements. Pour une fois, nous avons félicité la technologie moderne avec ses satellites, ses photos instantanées qui nous ont permis d'avoir une image de chaque stèle, chaque pierre tombale, nous épargnant quantités d'aller-retour qui pourtant demeurèrent nombreux.

¤ La seconde consista à relier les emplacements aux concessions qui sont des titres pour une durée, une superficie. Malgré la bonne volonté des anciens Givrais interrogés et leurs précieux renseignements, nous avons dû pour compléter, positionner des panneaux sur certaines tombes invitant les familles à se manifester. Nous remercions celles qui l'ont fait. Ces emplacements sans concession sont à ce jour, au nombre de 48 dont 35 ont fait l'objet de la procédure d'abandon. Il conviendra de continuer les investigations, ne serait-ce que par respect pour ceux qui s'en sont acquittés.

¤ L'étape suivante fût de réactualiser notre règlement intérieur pour adapter l'usage du cimetière à la législation en vigueur. Nous avons cependant, une certaine latitude tant qu'à « l'éther » que nous désirons lui donner. Habitant dans un monde rural auquel nous tenons, nous souhaitons un lieu harmonieux, tourné vers la nature, sans toute fois pouvoir oublier les difficultés liées aux interdictions d'utilisation des produits phytosanitaires.
Pour les inhumations, nous avons modérément augmenté les tarifs qui n'avaient pas été réévalués depuis plus de quatorze ans. Ainsi les concessions de 2m² sont à 200€ pour 30 ans et à 325€ pour 50 ans. Dans un esprit d'équité les tarifs des concessions pour le columbarium ont eux diminué, pour être à l'identique.

1902 les premières concessions pour ce nouveau cimetière

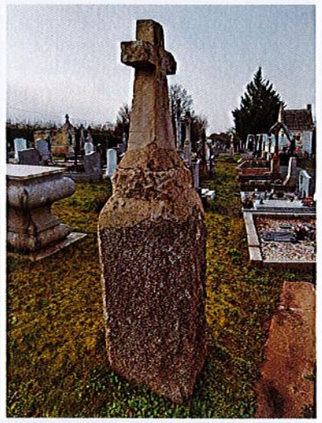

Croix de l'ancien cimetière, près de l'église qui fût détruite pendant la révolution

CIMETIERE

¤ Nous allons finaliser la décision prise en 2009 et procéder aux exhumations des corps occupant les tombes qui ont fait l'objet d'un constat d'abandon en suivant la procédure de reprise.
Pour assurer le respect dû à ces restes mortels et certifier de celui des règles d'hygiène et de salubrité, le Maire sera présent à chacune d'elle. Un programme étalé sur trois ans qui demandera la fermeture du cimetière les jours consacrés à cette opération.
Cette année 2021 connaîtra 29 exhumations qui seront réalisées par l'entreprise BELLIER NEAU, choisi après examen des cinq devis reçus.
Nous avons acquis un ossuaire muni d'une porte inox avec serrure et pouvant contenir 90 reliquaires. Suite à nos demandes auprès des constructeurs spécialisés, nous avons opté pour celui de la société GRANIMOND pour une somme de 6 180€ TTC. Société qui nous avait déjà fourni le columbarium. Pourquoi avoir préféré un ossuaire pouvant contenir 90 reliquaires, un nombre qui peut paraître exagéré. Il nous a semblé normal de voir loin, afin de ne pas recommencer de sitôt les travaux de forages, perdre le terrain nécessaire entre chaque monument. La différence de prix avec un modèle plus petit reste très limitée. De plus, nous ne savons absolument pas dans quel état de conservation nous allons découvrir les restes mortels.
Parmi les entreprises contactées, nous avons choisi SRTP d'Angles pour creuser la fosse et l'aménager afin de recevoir l'ossuaire avec un montant de 652,63€ TTC .
Et l'employé municipal l'a installé.

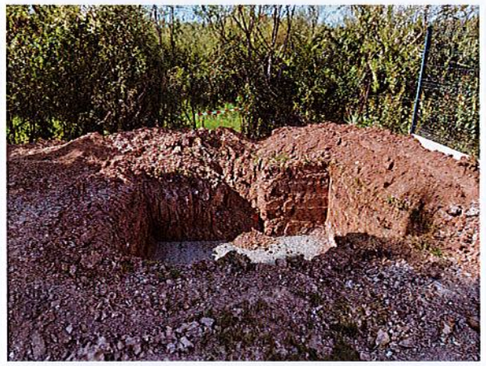

Terminer ce programme ne signifie pas pour autant l'oubli de ceux qui ont participé à l'évolution, la vie de notre village, de ceux qui ont écrit à leur manière son histoire. Le conseil municipal a adopté sans hésitation, l'idée d'un panneau près de cet ossuaire qui portera dans un premier temps les plaques en forme de cœur qui ont su traverser le temps. Les exhumations terminées, une liste des noms connus des personnes déposées dans le monument, y trouvera place. Le travail d'inventaire concessions/emplacements a permis de sortir de l'anonymat quelques emplacements sans stèle actuellement.
C'est donc un dernier déplacement qui mettra ces défunts à l'abri de l'oubli dans le plus grand respect. Et pour les tombes devenues invisibles, ils seront protégées de nos piétinements et des chemins de service qui les recouvrent.

Règlement intérieur et projets tendent à faire du cimetière du Givre un lieu où la vie s'exprime paisiblement à travers le chant des oiseaux et des grillons. Un lieu de paix et de recueillement.